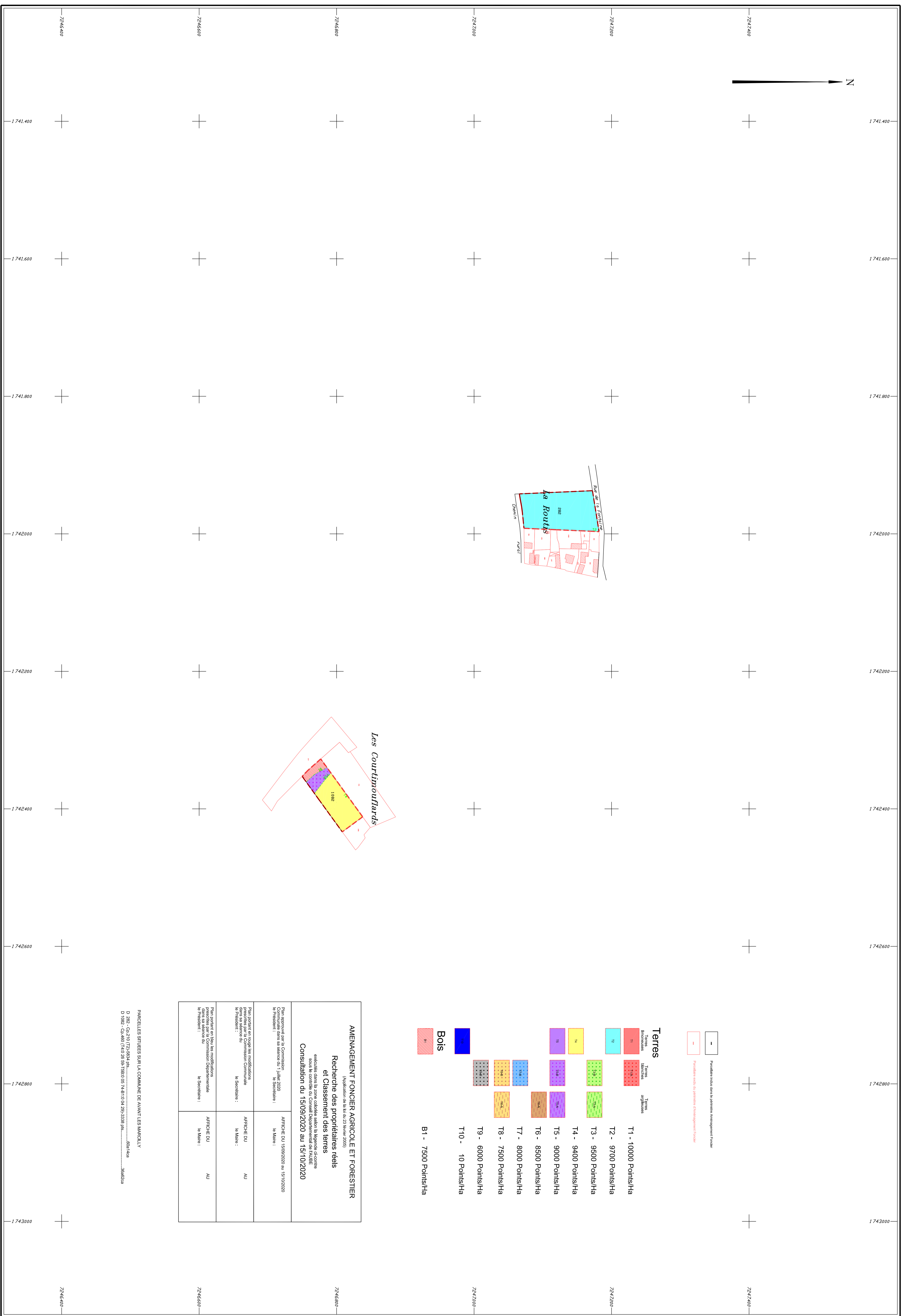


AVANT LES MARCILLY (Aube)



Parcelles incluses dans le présent Aménagement Foncier
 Parcelles exclues de l'Aménagement Foncier

- Terres**
- T1 - 10000 Points/ha
 - T2 - 9700 Points/ha
 - T3 - 9500 Points/ha
 - T4 - 9400 Points/ha
 - T5 - 9000 Points/ha
 - T6 - 8500 Points/ha
 - T7 - 8000 Points/ha
 - T8 - 7500 Points/ha
 - T9 - 6000 Points/ha
 - T10 - 10 Points/ha
- Bois**
- B1 - 7500 Points/ha

<p>AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (Application de la loi n° 2010-289)</p> <p>Recherche des propriétaires réels et Classement des terres effectuées en vertu de la loi n° 2010-289 sous le contrôle du Conseil Départemental de l'Aube Consultation du 15/09/2020 au 15/10/2020</p>		<p>Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du 17 Juin 2020 M. Maire :</p>
<p>Plan portant sur les modifications proposées par le propriétaire Commune de Marcilly M. Maire :</p>	<p>Plan portant sur les modifications proposées par le propriétaire M. Mairesse M. Maire :</p>	<p>Plan portant sur les modifications proposées par le propriétaire M. Mairesse M. Maire :</p>
<p>APPRIÈVE DU M. Maire :</p>	<p>APPRIÈVE DU M. Maire :</p>	<p>APPRIÈVE DU M. Maire :</p>

PANCIÈRES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE AVANT LES MARCILLY
D 382 - O-219172-8844 P... 681144
D 1962 - C-4601 (142) 29-15301 05 1481314 2913328 P... 368234